

BILAN D'ACTIVITÉS 2022



**COMMUNES
FORESTIÈRES**
VAUCLUSE

Notre représentation départementale, la force d'un réseau mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ 46 adhérents dans le département
- ✓ Plus de 6 000 adhérents à l'échelle nationale

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les élus ont un rôle important dans la politique forestière territoriale étant à la fois aménageurs du territoire, prescripteurs bois, propriétaires forestiers, responsables de la sécurité. Les élus sont au centre de la définition des politiques forestières, garants de l'intérêt général et de la pérennité des forêts.

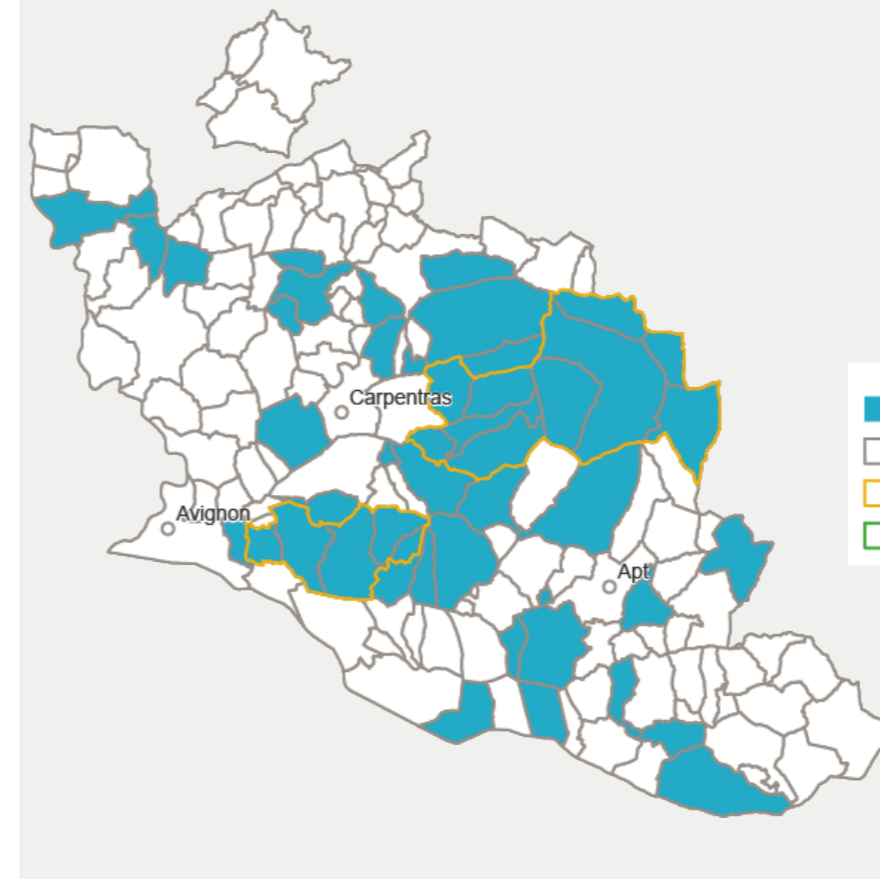


LES COMMUNES FORESTIÈRES, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'action des Communes forestières vise à :

1. préserver l'intérêt général des forêts ;
2. garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts ;
3. s'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique ;
4. encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local ;
5. protéger les forêts contre les risques incendies.

Le conseil d'administration et l'équipe technique sont au service des collectivités adhérentes.



- Communes adhérentes
- Communes non adhérentes
- ▭ EPCI adhérents
- ▭ Départements adhérents

9 administrateurs mobilisés dans l'association



VOTRE CONTACT DANS LE VAUCLUSE

Alice Mongin
07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org

UNE ASSOCIATION ORGANISÉE EN RÉSEAU POUR ÊTRE ACTEUR DES POLITIQUES FORESTIÈRES

Les Communes forestières sont structurées afin de pouvoir se positionner sur la définition et la mise en œuvre des politiques forestières nationales, régionales et départementales. Dans le cadre du régime forestier l'ONF assure le service de gestion durable des forêts publiques pour le compte des collectivités.

Dans le Vaucluse, deux réunions bilatérales ont eu lieu en 2022 entre le Président des Communes forestières et le directeur départemental de l'ONF. Ces rencontres ont permis de faire un état des lieux des difficultés concernant la mise en œuvre du régime forestier, les coupes de bois et l'avancement des documents d'aménagements forestiers.

Les Communes forestières veillent notamment à ce que les effectifs des agents de terrains demeurent le plus stable possible afin de répondre aux besoins des communes. Par ailleurs, l'association s'est rapprochée de l'Agence 84 dans le but de mettre en place un partenariat permettant de valoriser les bois locaux dans les projets de construction.

ZOOM



[CONSEIL D'ADMINISTRATION] DES ÉLUS MOBILISÉS AU SEIN DES TERRITOIRES

Les membres du conseil d'administration sont les relais locaux des Communes forestières. Ils identifient et font remonter les difficultés, les projets sur leurs territoires. Ils se mobilisent également dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage, de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Les administrateurs sont présents dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Notre représentation nationale, un réseau structuré et mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ Convention entre les Communes forestières et l'ONF
- ✓ 2 ans de négociation

LES ASSISES NATIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS



Lors de ces assises, les Communes forestières ont été entendues ! Elles saluent la mise en place d'un financement pérenne pour le renouvellement forestier, la reconnaissance du rôle de l'élu comme interlocuteur privilégié entre la forêt et la société, le renforcement des programmes de recherche et la mise en place d'un dialogue constructif avec les ONG.

Les Communes forestières se sont investies dans ces assises nationales qui ont permis d'aboutir à une stratégie sur le long terme qui s'appuie sur 4 axes :

1. dresser un état détaillé de la forêt et accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion face au changement climatique ;
2. poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement des forêts ;
3. investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois ;
4. expérimenter de nouvelles formes de dialogue national et territorial.

LE PARTENARIAT COMMUNES FORESTIÈRES – ONF RENOUELÉ

Le renouvellement du partenariat Communes forestières-ONF a été concrétisé cette fois-ci, par une convention adossée au contrat signé entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2026. Cette dernière a fait l'objet d'une intense négociation avec plusieurs avancées notables pour les Communes forestières :

1. le respect du rôle de l'élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire ;
2. la précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction ;
3. l'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers ;

4. le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique ;

5. la définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture ;

6. le développement des contrats d'approvisionnement afin de conforter les entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

Trois groupes de travail sont mis en place sur les sujets suivants : **l'aménagement forestier, le périmètre du régime forestier, la commercialisation des bois.**



VOTRE CONTACT SUR LA POLITIQUE NATIONALE

Jérôme BONNET
06 73 90 26 49

jerome.bonnet@communesforestieres.org

NOTRE STRATÉGIE

Positionner les Communes forestières comme un acteur clé de la filière forêt bois en lien avec ses 6000 adhérents !

NOS PARTENAIRES

Etat, ONF, Association des Maires de Vaucluse

L'élu, décideur de la gestion de sa forêt



Assemblée générale de la Fédération Nationale des Communes forestières, le 27 octobre à Dijon

ZOOM



[DONS AUX COMMUNES] DÉFISCALISATION POUR LES TRAVAUX FORESTIERS

La loi de finances 2023 permet d'offrir une réduction d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui font des dons aux communes pour des opérations d'entretien et de renouvellement pour la forêt. Ce dispositif permet de compléter utilement les financements publics et de concourir à l'autofinancement de travaux sylvicoles de desserte ou de plantation.

Protégeons nos forêts des incendies !

Chiffres clés 2022

- ✓ **Doctrine nationale des Communes forestières**

UNE DOCTRINE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

L'Etat pilote et règlemente les politiques de prévention et de lutte contre les feux de forêt. **Les élus agissent dans le cadre de leurs prérogatives régaliennes et sont pénalement responsables.**

Ainsi les collectivités, qui sont incontournables, engagent des budgets conséquents pour assurer leur rôle. Les élus des communes constituent le pivot de la politique de prévention et de lutte contre l'incendie, sans être pleinement associés à sa définition ni décisionnaires.

Les Communes forestières ont défini leur doctrine nationale, basée sur les attentes suivantes :

1. accroître la pression sur les citoyens concernant les débroussailllements obligatoires et systématiser le soutien de l'État aux Maires ;
2. travailler sur un schéma type de développement urbanistique prenant en compte le risque ;
3. avoir une garantie de l'État sur la capacité d'intervention de la flotte aérienne ;
4. participer à des retours d'expériences et faire du partage et du lien entre acteurs ;
5. participer au développement d'une culture du risque auprès des populations et des élus ;
6. défendre le principe que les dispositions de protection contre les incendies prévues dans le Code Forestier s'appliquent, en particulier, sur le débroussaillage obligatoire et l'équipement des massifs, en respectant les enjeux environnementaux.



LES COMMUNES FORESTIÈRES ENTENDUES ET RECONNUES PAR L'ÉTAT



L'Etat reconnaît enfin le rôle des **Communes forestières** dans la **défense des forêts** contre l'incendie.

Suite à l'été 2022, le Président de la République a redéfini à l'automne la stratégie de l'Etat en matière de DFCI. Parallèlement, dans la suite des assises de la forêt, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a engagé un travail de refonte du dispositif des obligations légales de débroussaillage, refonte que les Communes forestières appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Réaffirmant le rôle triple des élus et des communes :

- responsables de l'application du débroussaillage ;
- maîtres d'ouvrage des équipements de lutte (citernes, pistes...);
- cofinanceurs des SDIS,

les Communes forestières ont formulé un certain nombre de propositions d'évolutions législatives et réglementaires des obligations légales de débroussaillage, afin d'harmoniser leurs réglementations, simplifier et faciliter leur mise en oeuvre et leur contrôle.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire reconnaissant le rôle majeur des Communes forestières a conventionné avec elles un dispositif d'appui aux élus pour sensibiliser, informer, et les accompagner dans la mise en oeuvre du débroussaillage obligatoire.

INFORMER LES ÉLUS DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DES ACTIONS À MENER



Dans le Vaucluse le Syndicat mixte forestier est en charge de la gestion des ouvrages préventifs de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) (et les Communes forestières l'ont systématiquement rappelé lors des diverses rencontres pour aider les élus à distinguer les acteurs départementaux). Les Communes forestières ont informé les élus sur leurs responsabilités vis-à-vis des obligations légales de débroussaillage et rappelé les actions à mener au sein de leur commune. L'accompagnement des collectivités a été réalisé lors de rendez-vous et des petits déjeuners entre élus afin de répondre à leurs interrogations sur la mise en oeuvre des OLD, et en leur mettant à disposition des outils pour inciter leurs administrés à réaliser les OLD.

L'information sur les différents dispositifs financiers existants a été poursuivie :

- pour la réalisation des plans communaux de gestion des OLD avec l'aide de la Région ;
- pour l'aménagement de dispositifs de lutte contre les incendies au sein des forêts Communales avec le financement du FEADER.

Les communes responsables de l'application des OLD



VOTRE CONTACT SUR LE RISQUE INCENDIE

Grégory CORNILLAC
06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

ZOOM [DES RÉUNIONS ENTRE ACTEURS]



Les communes forestières ont participé aux groupes de travail organisés par l'État (2 rencontres en 2022 organisées par la DDT) dans le cadre de la révision des arrêtés préfectoraux d'accès aux massifs. Le premier portait sur le thème de l'accueil du public en forêt et le second sur celui des travaux forestiers. En préalable aux groupes de travail un sondage auprès des élus rencontrés a été effectué afin de prendre en compte les enjeux de terrain et les difficultés auxquelles sont confrontés les élus.

Assurons la pérennité des forêts communales !

Chiffres clés 2022

- ✓ 106 élus formés sur la gestion forestière
- ✓ 13 communes accompagnées

NOTRE STRATÉGIE

Apporter un appui aux communes dans les choix liés à la gestion des forêts communales et les aider à mobiliser les financements disponibles

NOS PARTENAIRES

ONF, CRPF



RÉGÉNÉRER LES ESPACES FORESTIERS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La régénération naturelle est privilégiée dans les espaces forestiers. Dans le cadre du changement climatique, cette dernière est perturbée et implique des travaux à la charge des communes. **Elles peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 80 %.**

Les Communes forestières, ont réalisé une nouvelle plaquette en 2022 sur les dispositifs RESPIR et 5 Millions d'arbres qui a été diffusée à environ 80 élus afin de les inciter à investir dans leur forêt, à l'occasion :

- des rendez-vous en commune ;
- des petits déjeuners entre élus organisés à Saumane-de-Vaucluse, Ansois et Sault ;
- du salon des maires de Monteux ;
- des 2 formations dispensées sur le thème du changement climatique.



MOBILISER LES ÉLUS ET LES COLLECTIVITÉS

L'association a participé au Congrès des Maires afin de sensibiliser un large panel d'élus à la forêt et au bois. 26 communes ainsi que les services du Département y ont été rencontrés.



Investir en forêt, c'est investir dans l'avenir !

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER



L'accompagnement à l'application du régime forestier a été poursuivie auprès de Velleron et Fontaine-de-Vaucluse. Les communes forestières ont informé les élus rencontrés sur le régime forestier, et répondu aux interrogations des communes sur des sujets tels que :

- l'implantation des parcs photovoltaïques en forêt et les mesures environnementales compensatoires ;
 - les procédures réglementaires à respecter pour mettre en œuvre un échange entre d'une part des terrains non boisés inscrits au régime forestier et d'autre part l'intégration des surfaces de forêt communale non soumise au régime forestier.
- Les Communes forestières ont relayé la problématique de mise à jour du cadastre forestier sur le territoire de COTELUB en proposant notamment de la prendre en compte dans les critères d'éligibilité de certains dispositifs d'accompagnement.

[ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS]



La commune de Morières-les-Avignon a été accompagnée sur un sujet réglementaire de coupes d'arbres recensés comme espaces boisés classés mais menaçant de se déraciner dans un lieu d'accueil du public. Une visite de terrain et une réunion avec les élus de la commune et le DGS ont été organisées puis un dossier de subvention « Nature ta ville » a été monté par l'adjointe déléguée aux finances, marchés publics et agriculture. Ce dispositif régional permet de financer 40% des plantations hors forêt communale.



VOTRE CONTACT DANS LE VAUCLUSE

Alice Mongin
07 48 10 37 92

alice.mongin@communesforestieres.org

ZOOM



LUTTER CONTRE LE MORCELLEMENT FONCIER

Les actions pour encourager les démarches foncières des collectivités ont été poursuivies à travers l'accompagnement de Sérignan du Comtat, Pertuis, Lourmarin et Villes-sur-Auzon. L'acquisition de propriétés forestières privées a été amorcée dans 2 communes et Sérignan du Comtat a déposé une demande de subvention en passant par le dispositif départemental des Espaces Naturels Sensibles fin 2022. L'objectif est d'obtenir 40% d'aide de la part du Département. Des cartes localisant les biens présumés sans maîtres au sein des territoires bénéficiant d'une Charte forestière ont également été réalisées par les Communes forestières et diffusées aux communes rencontrées.

Sensibilisons les acteurs aux enjeux de la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 millions de connexions au site de l'Observatoire
- ✓ 196 indicateurs disponibles sur la cartoθήque

DES DONNÉES FORESTIÈRES DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DES COLLECTIVITÉS

Les Communes forestières, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Fibois Sud, animent l'Observatoire de la forêt méditerranéenne. Ce dispositif diffuse des outils d'information sur les enjeux forêt et bois. Une publication annuelle permet d'identifier les grandes dynamiques régionales.

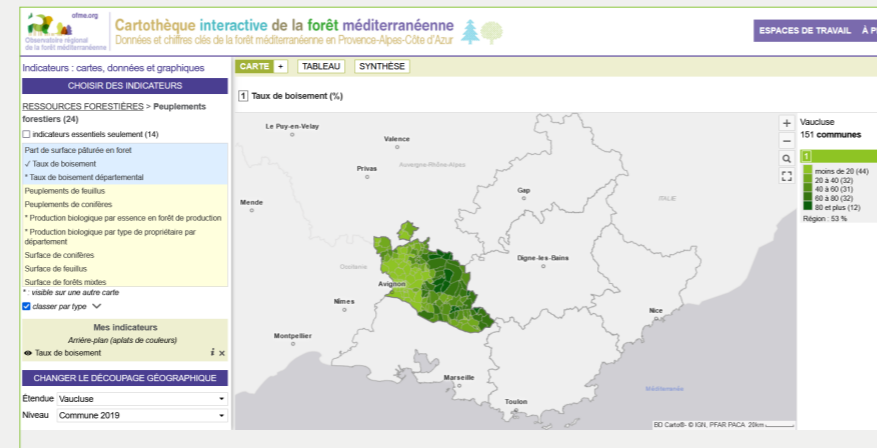
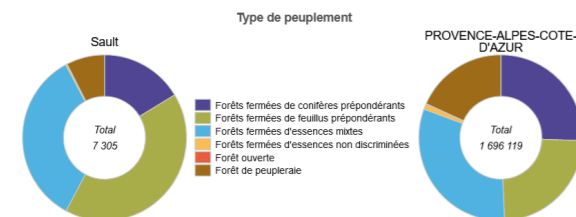
Les Communes forestières ont également mis en place et actualisent la cartoθήque interactive afin de diffuser de nombreuses informations chiffrées sur la forêt et le bois.

En parallèle, elles mettent à disposition des collectivités des cartes et extractions de données.

PORTRAIT DE TERRITOIRE (À DESTINATION DES AMÉNAGEURS) - CHIFFRES CLÉS AMÉNAGEURS

Indicateurs	Sault	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Surface forestière totale (Ha)	7 306	1 696 119
Taux de boisement (%)	65	53
Surface de conifères (Ha)	1 305	517 525
Surface de feuillus (Ha)	3 307	504 380
Surface de forêts mixtes (Ha)	2 696	650 874

Source : BDForêt v2 © IFN - 2010-CFO-2-052



Lors des rencontres avec les élus, qu'il s'agisse des rendez-vous ou des petits déjeuners, un portrait du territoire de la commune est systématiquement remis aux participants. Ces portraits de territoire présentent un état des lieux de la forêt et des activités forestières sur un territoire donné, de l'échelle communale à l'échelle régionale. Une comparaison peut être réalisée avec un autre périmètre géographique. Un outil de recherche permet de trouver votre commune, intercommunalité, département, pour le définir comme territoire à analyser ou comme territoire de comparaison.

À l'utilisateur de combiner toutes ces possibilités pour obtenir un portrait de territoire personnalisé, qui servira à la prise de décision. En quelques clics, les données et chiffres clés de la forêt sont disponibles et exportables en pdf.

MODERNISATION DE L'OBSERVATOIRE

Créé en 2001 par la Région et les Communes forestières, le partenariat au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne s'est élargi, intégrant depuis 2022 la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt ainsi que l'interprofession FIBOIS Sud.

Après 20 ans de fonctionnement, l'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan et de travailler au repositionnement de l'Observatoire.

Les objectifs des partenaires qui le constituent (Région, Communes forestières, DRAAF et Fibois Sud) sont :

1. repositionner l'Observatoire en tant qu'expert et vulgarisateur de l'information forestière au bénéfice de la définition et du suivi des politiques publiques touchant à la forêt ;
2. permettre l'accès aux informations forestières pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire ;
3. cibler une pluralité d'acteurs institutionnels, aménageurs, urbanistes, collectivités, forestiers, professionnels de la filière forêt-bois ou encore scientifiques afin de diversifier et d'augmenter la richesse des contenus ;
4. rapprocher les outils des besoins des utilisateurs par la mise à jour continue de la cartoθήque, la refonte du site internet et par de nouveaux formats de publication. De nouveaux outils pourront également voir le jour notamment par l'inclusion du pôle forêt du CRIGE aux comités thématiques associés.

Intégrer les enjeux forestiers dans l'aménagement des territoires



VOTRE CONTACT SUR L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Luc MABIRE
04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org



ZOOM



[L'OBSERVATOIRE] SUIVI DES ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Le site internet de l'Observatoire centralise des actualités et de documentation sur la forêt et le bois au niveau régional et national.

Dans ce cadre, les Communes forestières réalisent son actualisation régulière et envoient la lettre d'information mensuelle.

NOTRE STRATÉGIE

Placer l'Observatoire de la forêt méditerranéenne comme un centre de ressource au service des politiques publiques.

Informers, sensibiliser les élus sur les enjeux à l'échelle de leur territoire d'action, suivre les politiques territoriales.

NOS PARTENAIRES

Région, DRAAF, Fibois Sud

Formons les collectivités pour agir sur la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 6 formations sur l'année 2022
- ✓ 110 élus participants

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

6 formations ont été proposées aux collectivités sur la gestion des forêts et la valorisation des bois.

20/01/2022 à Cadenet

Suivre la qualité de la plaquette forestière

Présenter les étapes de suivi de qualité des approvisionnements en plaquettes forestières et permettre de reconnaître un combustible adapté à la chaudière.



27/01/2022 en visioconférence

Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élus

Information sur la gestion en forêt privée et les leviers d'action des élus pour l'encourager.

03/02/2022 à Lourmarin

Face aux enjeux climatiques, élu.e.s pensez à la forêt et au bois

Connaître les outils d'aménagement du territoire pour capter et stocker plus de carbone en forêt.

24/03/2022 en visioconférence

Elus, maîtrisez la pratique de l'affouage !

Information sur les responsabilités des communes et les évolutions des pratiques.

31/05/2022 en visioconférence

Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois !

Présentation des différentes modes de vente possibles en fonction des attentes des communes.

22/09/2022 à Bédoin

Les enjeux climatiques et leurs répercussions sur nos espaces forestiers : mise en place d'une gestion forestière adaptée

Présentation des actions possibles afin d'adapter les forêts.

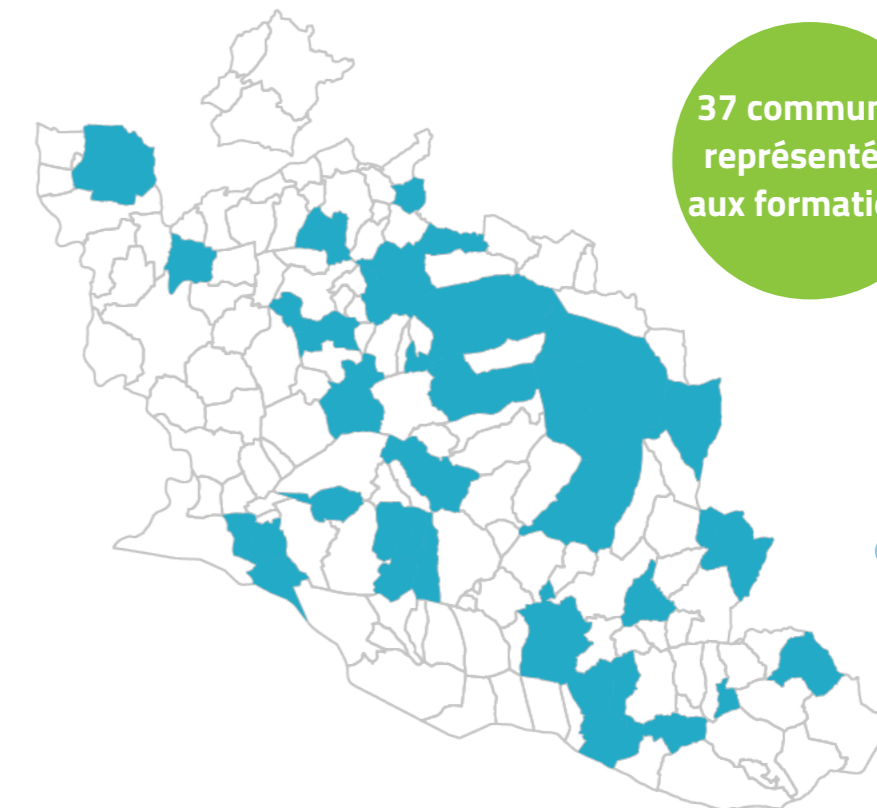


REFONTE DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

Dans une dynamique d'amélioration continue, les Communes forestières travaillent à la refonte des modules de formation afin d'améliorer la transmission des compétences aux élus.

Ainsi, dès 2023, les sessions proposées comprendront plus de visites, retours d'expérience, exemples de réalisation... pour répondre aux attentes des participants.

Afin d'améliorer la visibilité de l'offre de formation, un calendrier annuel 2023 a été communiqué aux communes.



37 communes représentées aux formations



VOTRE CONTACT SUR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION DES ÉLUS

Laura CHANTOIN
07 57 08 16 22

laura.chantoin@communesforestieres.org

■ Commune ayant participé à un événement ou plus

UN FORMAT DE TRAVAIL CONVIVIAL



En 2022, pour la première année, les Communes forestières ont organisé "les Communes forestières à la rencontre des élus" sur les communes de Sault, Saumane-de-Vaucluse et Ansois. Ces petits déjeuners permettent aux élus d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et poser leurs questions, dans un format souple et convivial.

Ils permettent à notre association d'identifier les élus souhaitant un accompagnement individuel pour leur commune.

Ce format est reconduit en 2023.

ZOOM



CALENDRIER DES FORMATIONS

Le calendrier des formations est disponible sur notre site internet en suivant le QR Code.



Intégrons la forêt dans le développement des territoires !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 territoires mobilisés sur les questions forestières
- ✓ 51 communes concernées

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES TERRITOIRES

Les Communes forestières proposent un appui politique, technique et de recherche de financement aux territoires qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

Dans ce cadre, les Communes forestières ont accompagné les territoires :

- du Parc naturel régional du Luberon ;
- du Parc naturel régional du Ventoux.

Pour le Luberon, le projet a été orienté vers la mise en œuvre des actions de sa charte forestière de territoire.

Sur le Ventoux, un travail sur l'émergence d'une charte forestière dont l'élaboration devrait démarrer en 2023.

MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Les Communes forestières animent les réseaux régionaux des stratégies forestières de territoires. Cette année, la Rencontre régionale a porté sur le thème des stratégies forestières face au changement climatique. Le réseau des techniciens s'est réuni deux fois avec de nombreux territoires présents, une première fois sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt "câble", une deuxième fois sur l'état d'avancement des chartes forestières et des financements.

En septembre, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'une dizaine d'élus aux Rencontres nationales des territoires forestiers à Figeac qui avaient pour thématique "Élus, forêts, bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain?"



LA FORÊT FAIT ÉCOLE DANS LE VAUCLUSE

Les Communes forestières ont expérimenté la démarche « Dans 1000 communes la forêt fait école » dans 4 communes de la région. Accompagnées par les Communes forestières, les classes en lien avec les élus, définissent un programme d'actions pour découvrir et gérer une parcelle forestière, mise à disposition par la commune.

En 2022 une démarche a été menée en partenariat avec le Parc naturel régional du Ventoux afin de déployer le dispositif sur ce territoire en 2023.



VOTRE CONTACT SUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Maylis PORTE
06 48 33 68 73

maylis.porte@communesforestieres.org



ETAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES

- Exécution / Renouvellement (CFT renouvelée, dossier Feader "Mise en oeuvre" déposé)
- Exécution - 1ère CFT (1ère CFT, dossier Feader "Mise en oeuvre" déposé)
- Projet (aucun dossier déposé)
- Emergence / Elaboration (CFT en élaboration, dossier Feader "Emergence" déposé)

ZOOM

LE PROGRAMME DE LA CHARTE FORESTIÈRE DU LUBERON MONTAGNE DE LURE

La Charte forestière a été renouvelée en 2019, permettant au territoire d'engager plusieurs actions en faveur du développement de la forêt et du bois avec l'appui des Communes forestières :

- élaboration d'un atlas forestier communal ;
- restructuration du foncier forestier et mis en gestion : projet porté par les Communes forestières ;
- action d'anticipation du changement climatique sur les forêts du territoire et de prévention contre les incendies
- certification PEFC des forêts.

Construisons durablement avec le bois local !

Chiffres clés 2022

- ✓ 1 bâtiments Bois des Alpes™ et 4 en construction
- ✓ 102 entreprises certifiées Bois des Alpes en région

SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS À LA PRESCRIPTION EN BOIS LOCAL

L'action des Communes forestières est basée sur la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leur projet de construction en bois local.

La certification Bois des Alpes permet de garantir la traçabilité des bois et le respect des normes, notamment sur le séchage. Mise en place en 2012, il s'agit de la seule certification permettant de bénéficier d'un bois local, intégrable dans les marchés publics. Forte de 10 ans d'expérience, les Communes forestières ont accompagné de nombreux projets et 60 bâtiments ont été construits en région en faisant appel à cette certification.



Une autre solution proposée est la construction en pin d'Alep local, essence résistante au réchauffement climatique et entrée dans la norme en 2018 pour une utilisation en structure. Plusieurs projets pilotes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, permettant ainsi de familiariser toute la filière à cette essence et de se structurer.

Ces projets nécessitent un accompagnement technique et stratégique à toutes les phases du projet.

En 2022, ce sont une quinzaine de projets qui ont été accompagnés ou suivis dans le Vaucluse pour l'intégration de bois certifié Bois des Alpes ou du pin d'Alep.

VALORISATION DES PROJETS

Les Communes forestières proposent une analyse des Retombées Territoriales sur les projets en bois local. Cette analyse permet d'évaluer l'impact du choix du bois local en termes de retombées économiques, de création d'emplois et de limitation des gaz à effet de serre.

Testez dès maintenant votre projet ! →
ou rendez-vous sur <https://art.fncofor.fr/>



[DES EXPÉRIMENTATIONS EXEMPLAIRES POUR LE PIN D'ALEP]

3 collectivités des Bouches-du-Rhône ont saisi l'opportunité de construire avec du pin d'Alep depuis son entrée dans la norme en 2018 pour un usage en structure : un abris à boucs et à foin à Septèmes-les-vallons, un banc de la Métropole Aix-Marseille Provence qui sera mis en œuvre dans des espaces publics, et une salle polyvalente au tennis club municipal de Coudoux. Dans ces 3 réalisations le pin d'Alep a été testé : murs ossature bois montés en atelier, poutres lamellé-collé vissées en attendant la certification de ce produit, traitement autoclave, bois massif mis en œuvre après sciage et séchage directement sur site. De quoi faire bénéficier les communes d'un retour d'expérience riche pour leurs futurs projets en pin d'Alep.

Dans le Vaucluse, comme en témoigne la carte, de nombreuses essences de pins sont disponibles. Ce qui offre aux maîtres d'ouvrage de multiples possibilités.



[LA BONIFICATION DETR]

Les Communes forestières se sont mobilisées afin que les communes puissent bénéficier d'un bonus de DETR si elles intègrent du Bois des Alpes. L'association fait la promotion du dispositif auprès des collectivités et réalise les analyses de faisabilité Bois des Alpes pour chaque projet sollicitant la bonification. En 2022, 7 projets ont été analysés dans ce cadre.

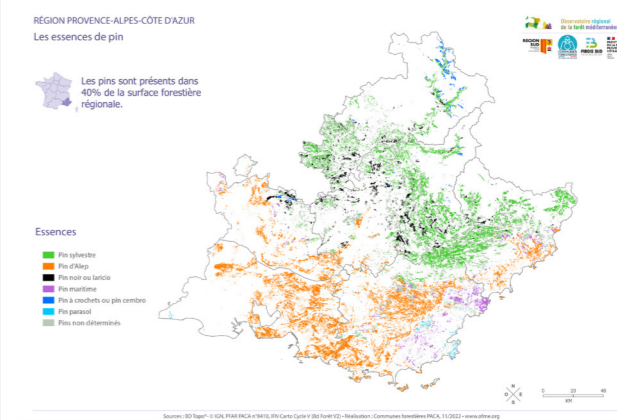
Choisir du bois local, c'est soutenir la filière locale !



VOTRE CONTACT SUR LA CONSTRUCTION EN BOIS

Camille BERTIER
07 57 45 63 23

camille.bertier@communesforestieres.org



ZOOM [LE NOUVEAU DÉBOUCHÉ POUR LE PIN D'ALEP]



Une autre filière en cours de réflexion est la fabrication de composteurs en pins. La ressource actuelle de pin d'Alep s'y adapte pleinement avec de courtes longueurs.

La CoVe s'est saisie de ce sujet et a bénéficié de l'accompagnement des Communes forestières.

Le bois, énergie refuge en temps de crise énergétique !

Chiffres clés 2022

- ✓ 50 chaufferies en fonctionnement
- ✓ 32 000 tonnes de plaquettes forestières

7 fournisseurs adhérents à la Charte Qualité Bois Déchiqueté en région

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE QUALITÉ DES CHAUDIÈRES BOIS

L'augmentation générale de la demande en bois et la flambée des prix sur l'énergie ont touché de manière maîtrisée la filière bois énergie. Les Communes forestières ont apporté un appui aux fournisseurs du département pour améliorer la qualité de leur combustible, structurer et fiabiliser leur approvisionnement en bois. Une formation organisée par les Communes forestières a permis à 14 participants de se former sur les méthodes de suivi de la qualité de la plaquette forestière et de visiter une plateforme bois énergie.

7 fournisseurs de la région sont engagés dans la Charte Qualité combustible Bois Déchiqueté animée par les Communes forestières. **20 contrôles sur la qualité de la plaquette forestière ont été réalisés dans ce cadre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de chaufferies.**



POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

Le bois énergie reste l'énergie la moins cher du marché et permet de développer un tissu d'entreprises de la région en valorisant une ressource locale, renouvelable. Le Syndicat d'Énergie Vauclusien anime un contrat de développement des énergies renouvelables avec des financements attractifs de l'ADEME pour l'investissement dans des chaudières et réseaux de chaleur bois énergie complété par les aides de la Région. Les Communes forestières font la promotion de ces financements et interviennent en partenariat avec le SEV 84 sur ce sujet.



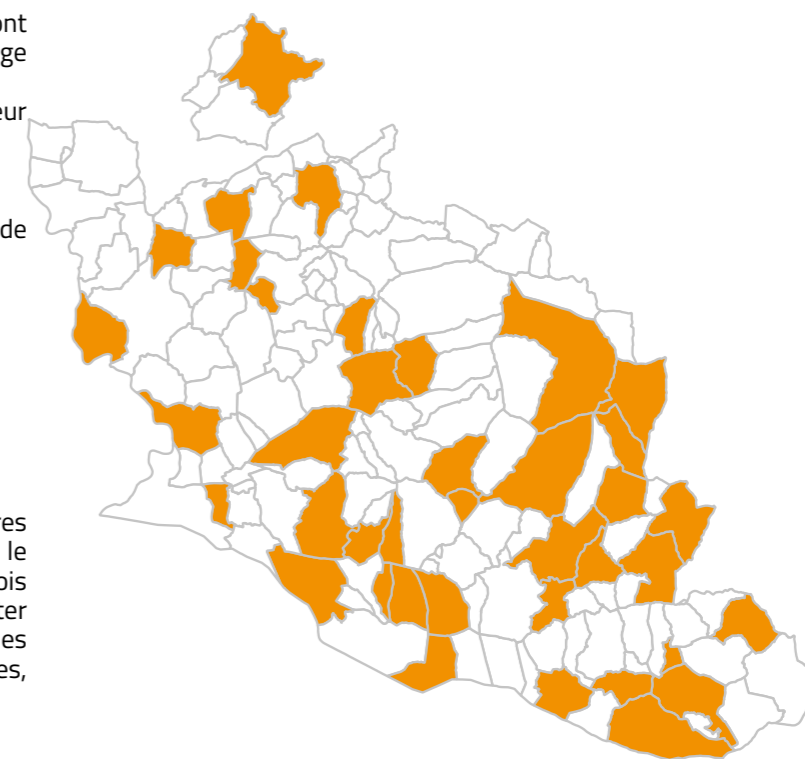
SUIVI DE LA FILIÈRE

Les Communes forestières ont accompagné les maîtres d'ouvrage de chaufferie concernant :

- le suivi et la maintenance de leur chaufferie bois ;
- l'amélioration des rendements via des échanges ;
- la mise en place des bilans de saison de chauffe.

L'association propose aux maîtres d'ouvrage, dont les chaufferies rencontrent des difficultés, la réalisation d'audits par un bureau d'études externe.

Les Communes forestières interviennent également dans le suivi du développement du bois énergie. Ce suivi permet d'alimenter les stratégies des territoires telles les Chartes forestières de territoires, les Plans climat et les SCOT.



Communes ayant au moins une chaufferie bois en fonctionnement



VOTRE CONTACT POUR LE SUIVI DE VOTRE CHAUFFERIE

Thomas ORTIS
06 73 90 26 96

thomas.ortis@communesforestieres.org



VOTRE CONTACT POUR L'APPROVISIONNEMENT BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

[LA DIVERSIFICATION DES DÉBOUCHÉS POUR UNE MEILLEURE VALORISATION LOCALE DES FORÊTS]

Afin de valoriser au mieux et localement les co-produits de la forêt, certaines entreprises ont fait le choix de la diversification. C'est le cas des entreprises La Forestière de Provence et Sud Energy, toutes deux gérées par M. Pelissier. La première a pour activités l'exploitation forestière, le sciage, la production (et vente) de bois de chauffage et de granulés. La seconde produit et vend des plaquettes forestières à destination notamment des chaufferies bois collectives. Ces activités diversifiées permettent la maîtrise de la matière première via l'exploitation forestière, et l'optimisation de la valorisation des bois, du bois d'œuvre dont les co-produits sont utilisés pour la production de granulés, à la production de plaquettes forestières de différentes qualités selon leur destination. Les forêts sont exploitées localement et les co-produits valorisés en circuits courts : un exemple structurant pour la filière forêt-bois.

ZOOM



[LE RÉSEAU DE CHALEUR BOIS DE LA COMMUNE D'ANSOUIS]

Mise en service en 2012, la chaufferie mixte, Gaz- Propane/ Bois-Plaquettes forestières alimente en chauffage quatre bâtiments des écoles primaire et maternelle, la bibliothèque et le restaurant scolaire sur une surface à chauffer de 980 m². En 2022, la chaudière bois a permis au maître d'ouvrage de réaliser plus de 20 000 € TTC d'économies de fonctionnement, intégrant les coûts de maintenance, les équipements dont près de 24 000€ d'économies sur l'achat de combustible (comparé à l'appoint gaz propane).

ENSEMBLE, PROTÉGEONS
ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES !

Des maires unis pour la forêt et le bois local



**COMMUNES
FORESTIÈRES**

VAUCLUSE

Immeuble le Saphir Bât. A N°110
477 avenue Jules Verne 84700 Sorgues
Tél : 06 37 23 79 93
www.communesforestieres-paca.org

Crédits photos : Communes forestières, ONF, Elodie Daguin,
Ministère Écologie Énergie Territoire
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de



UNION EUROPÉENNE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



REGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

